

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 09/07/2026

Nombre de membres		
Afférents	Présents	Qui ont pris part au vote
15	15	15

L'an deux mil vingt six, le neuf Juillet à 20 heures 30 minutes, le Conseil Municipal de la Commune de Coësmes s'est réuni à la MAIRIE, lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de Madame THIERY Cindy, Maire, en session ordinaire. Les convocations individuelles, l'ordre du jour et les notes explicatives de synthèse ont été transmises par écrit aux conseillers municipaux le 03/07/2026. La convocation et l'ordre du jour ont été affichés à la porte de la Mairie le 03/07/2026.

Vote
A l'unanimité
Pour : 15 Contre : 0 Abstention : 0

Présents : Mme THIERY Cindy, Maire, Mmes : AMAUCE Delhia, BEDU-BOYRIE Elisabeth, CHENAIS LEBEE Nathalie, LACROIX Clarisse, ROUAULT Jocelyne, ROUVIERE Marie-Laure, SANDERS Emilie, MM : AMAUCE Cédric, CHERRUAULT Laurent, COLLIOT Yannick, COSNET Pierre, HEINTZ Adrien, LOUIS Thomas, PERRIN Anthony

Acte rendu exécutoire après dépôt
en commune de coesmes
Le :
Et
Publication ou notification du :

A été nommé(e) secrétaire : Mme ROUAULT Jocelyne

Objet : 2026-07-03 – Décision du maire prise dans le cadre de la délégation du conseil municipal

Vu l'article L212 222 622 du code général des collectivités territoriales
Vu la délégation accordée à Monsieur le maire par délibération n° 2026-03-31-02 du conseil municipal en date du 31 mars 2026
Vu le budget communal exercice 2026

Considérant l'obligation de présenter au conseil municipal les décisions prises par madame la maire en vertu de la délégation consentie

le conseil municipal prend note des décisions suivantes :

- Décision n°2026- 08 : autorisation d'un virement de crédits insuffisants au chapitre 014 compte 7391111 pour le mandatement du dégrèvement des jeunes agriculteurs avec un passage d'écriture d'un montant de 530 €

Fait et délibéré les jours, mois et an susdits.
Au registre suivent les signatures
Pour copie conforme :
En mairie, le 21/07/2026
Le Maire
Cindy THIERY





DEPARTEMENT D'ILLE ET VILAINE

MAIRIE
35134 COESMES
TEL 02 99 47 72 04

DECISION DU MAIRE N°2026-08

OBJET : Virement de crédits insuffisants au chap 014 – BP COMMUNE 2026

Le Maire :

Vu le Code général des Collectivités Territoriales, articles L5211-2 et 5211-10,
Vu la délibération du conseil municipal en date du 31 mars 2026 portant délégation de compétences
A madame le maire (y compris d'accepter les indemnités de sinistres)
Vu le plan comptable M57
Vu le budget communal exercice 2026 voté autorisant madame le maire à procéder en cas de besoin à des virements de crédits dans la limite de 7.50% du montant de la section—
Vu les crédits insuffisants au Chap 014 compte 7391111 pour le mandatement dégrèvement des jeunes agriculteurs d'un montant de 3 023 € inscription BP 2500 €

Après avoir pris connaissance des besoins d'un virement au compte 739111 pour le mandatement correspondant à l'écriture du dégrèvement des jeunes agriculteurs sur la taxe foncière des propriétés non bâties, madame le maire a décidé :

D'autoriser un virement de crédit en dépenses d'investissement pour un montant de 530 € qui a été inscrit en augmentation au compte 7391111 avec une diminution des crédits au compte 615221

Et ce suivant le tableau ci-annexé à cette décision

Article 2 :

Madame la secrétaire générale est chargée de l'exécution de la présente décision qui sera

- transmise à Monsieur le Préfet d'Ille et Vilaine,
- affichée.
- Information au prochain conseil municipal

Fait à Coësmes, le 25/06/2026

Le Maire

Madame THIERY Cindy

